



Demission avec réduction de préavis

Par **taran2b**, le **03/11/2015** à **11:06**

Bonjour,

Hier j'ai présenté ma démission avec réduction de préavis de 2 mois à 29 jours. En effet, j'ai eu un concours et il se trouve qu'on m'a contacté hier matin pour une prise de poste au 01/12 au plus tard au 15/12.

J'ai fait une démission avec une remise en mains propres sur laquelle j'ai demandé une réduction de mon préavis au 30/11/2015.

Combien de temps ont-ils pour me répondre ?

S'ils ne me répondent pas puis-je considérer que ma demande a été accordée ?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **03/11/2015** à **11:49**

Bonjour,

L'employeur n'a aucun délai formel pour vous répondre d'autant plus si vous ne lui en avez pas fixé...

Au contraire, vous ne pouvez considérer votre demande comme acceptée que si l'employeur vous donne son accord par écrit...

J'espère que vous avez fait signer une décharge lors de la remise de votre démission en main propre sinon vous n'avez pas de preuve de l'avoir donnée...

Par **taran2b**, le **03/11/2015** à **14:09**

j'ai demandé d'avoir une réponse écrite; verbalement sous 2 jours.

Par **P.M.**, le **03/11/2015** à **14:18**

Cette demande n'a donc qu'une valeur toute relative puisque, en cas de besoin, vous ne pourrez pas la produire pour preuve n'étant pas écrite et nous ne savons toujours pas si vous avez une décharge de la remise de votre démission...

Par **taran2b**, le **03/11/2015** à **15:20**

OUI décharge écrite sur le double de mon courrier.

"Courrier remis en mains propre le 2/10/2015" + signature et cachet de l'agence

Par **P.M.**, le **03/11/2015** à **15:35**

Donc, à ce niveau-là pas de problème...